

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le jeudi 7 novembre 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 31/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2024.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. ORRIÈRE Philippe, M. BARDOU René, à M. DERBRÉ Gérard,

Excusés ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie à M. DERBRÉ Gérard,

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne,

2024-47 Décision modificative n°1

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2024.

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Ch 011 / 60623	Alimentation	5 000,00
Ch 011/ 611	Contrat de prestations de services (CONTY)	- 8 631,06
Ch 012 / 633	Impôts divers sur rémunérations	802,00
Ch 65 / 65818	Autres (CONTY)	11 116,06
Ch 014 / 7392221	FPIC	348,00
TOTAL		8 635,00
Recettes		
7472	Régions (une naissance un arbre)	675,00
732221	FPIC	2 205,00
741121	Dotation de solidarité rurale	4 755,00
74751	GFP de rattachement (Etude CAUE – subv Laval Agglo)	1 000,00
TOTAL		8 635,00
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
2131 / OP480	Bâtiments publics (école)	- 16 216,40
203 / OP540	Frais études	25 836,39
2183 / OP780	Matériel informatique	808,40
2184 / OP780	Mobilier	700,00
2188 / OP780	Autres	665,00
2131 / OP830	Bâtiment publics	10 860,00
TOTAL		22 653,39

Recettes		
Ch 10 / 10222	FCTVA	11 735,03
Ch 10 / 10226	Taxe d'aménagement	-3 525,64
1321 / OP540	Fonds vert Aquarelle	6 594,00
13258 / OP540	ACTEE CHENE (TEM)	7 850,00
TOTAL		22 653.39

Cette décision est **adoptée** à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

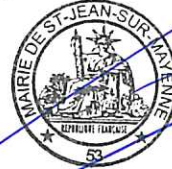
- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire,
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 08/11/2024
Le Maire,



Olivier BARRE

